



infolettre

ÉDITION SPÉCIALE



CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA FRANCOPHONIE CANADIENNE	MINISTERIAL CONFERENCE ON THE CANADIAN FRANCOPHONIE
---	---

Cette année en 2015, les ministres responsables de la francophonie canadienne se rencontrent pour la 20^e fois depuis la création de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne en 1994.





La Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, créée en 1994, est le seul forum intergouvernemental qui regroupe les ministres responsables de la francophonie canadienne. La Conférence travaille pour une francophonie ouverte, dynamique et diversifiée qui contribue et participe pleinement à l'essor de la société canadienne.



CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
SUR LA FRANCOPHONIE
CANADIENNE | MINISTERIAL CONFERENCE
ON THE CANADIAN
FRANCOPHONIE

CETTE ANNÉE, en 2015, les ministres responsables de la francophonie canadienne se rencontrent pour la 20^e fois depuis la création de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne en 1994. Cette réunion se tiendra les 17 et 18 juin 2015 à Toronto (Ontario).

Cette édition spéciale de l'Infolettre met en lumière les initiatives marquantes mises en œuvre par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux en matière de francophonie canadienne depuis 1994 et présente un survol des priorités actuelles de la Conférence.

À propos de la Conférence

La Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne (Conférence), organisme intergouvernemental fondé en 1994, regroupe les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la francophonie canadienne. La Conférence traite de diverses questions liées à la francophonie canadienne, oriente des démarches de coopération intergouvernementale et exerce un rôle rassembleur en appui à la francophonie canadienne.

Chaque année, les ministres membres de la Conférence se réunissent pour se pencher sur différents sujets relatifs à la francophonie canadienne et entretenir un dialogue favorable au développement de politiques publiques renforçant la dualité linguistique au pays. La Conférence favorise avant tout l'augmentation et l'amélioration des services en français, garantes d'une plus grande qualité de vie des citoyennes et citoyens et de la vitalité de la langue et des cultures d'expression française. Les interventions des gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que leur collaboration avec le gouvernement fédéral, ont un impact direct et important sur la qualité de vie de leurs citoyens francophones.

Les activités régulières de la Conférence sont administrées par le Réseau intergouvernemental de la francophonie canadienne, qui regroupe des fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux chargés de planifier et de mettre en œuvre la coopération intergouvernementale en matière de francophonie canadienne.

LE SAVIEZ-VOUS?

Les réunions ministérielles se déroulent en deux temps : un volet provincial-territorial, puis un volet avec la participation du ministre fédéral. Depuis ses débuts, la Conférence et ses travaux sont présidés par le gouvernement provincial ou territorial hôte. En 2005, une coprésidence fédérale a été instituée pour le volet fédéral-provincial-territorial.

SOMMAIRE

- | | | |
|--|---|--|
| 7 Les langues officielles : une richesse et un atout pour tous les Canadiens et Canadiennes | 12 Évolution de l'offre active des services en français au Manitoba | 17 Tisser des liens – Un trait d'union entre le gouvernement et la communauté francophone à Terre-Neuve-et-Labrador |
| 8 Ontario : des avancées majeures et un futur prometteur | 13 La Colombie-Britannique, centrée sur les besoins des collectivités | 18 Coopération, consultation et communications aux Territoires du Nord-Ouest |
| 9 Le Québec a la francophonie @ cœur | 14 20 ans de progrès à l'Île-du-Prince-Édouard | 19 Services en français au Yukon : à la croisée des chemins |
| 10 Déjà 10 ans de services en français en Nouvelle-Écosse | 15 Des progrès continus en matière de services en français en Saskatchewan | 20 Le Nunavut : une francophonie en constante évolution |
| 11 La collaboration : La clé du succès au Nouveau-Brunswick! | 16 Collaborations gouvernement-communauté pour des services en français en Alberta | |

Les objectifs de la Conférence

- Promouvoir la collaboration intergouvernementale et entretenir un dialogue
- Adopter une approche concertée et élaborer des orientations communes
- Échanger des points de vue, des connaissances et des expériences
- Élaborer des outils de recherche et d'analyse
- Encourager l'offre active et accrue de services en français
- Planifier, exécuter et évaluer des initiatives conjointes
- Donner une plus grande visibilité à la langue et à la culture françaises et assurer leur pérennité
- En réunion provinciale-territoriale, agir comme porte-parole auprès du gouvernement fédéral
- En réunion fédérale-provinciale-territoriale, créer une synergie entre les actions des gouvernements provinciaux et territoriaux et celles du gouvernement fédéral et favoriser un partenariat égalitaire



Un survol historique de la Conférence

1991-1994 : un forum en gestation

C'est le 14 juin 1991, à Ottawa, que s'est tenue la première rencontre de fonctionnaires chargés des dossiers francophones dans leur province ou territoire respectif. Jusque-là, les contacts et communications entre ces personnes avaient lieu sur une base individuelle. Les premières réunions ont permis des échanges d'information sur la situation des langues officielles et des services en français dans les provinces et territoires participants et sur les diverses stratégies pour améliorer l'offre de services.



Il n'y a pas de critère unique pour définir la francophonie ou un francophone. La francophonie canadienne est inclusive et en constante évolution; elle inclut les francophones de langue maternelle, les nouveaux arrivants qui parlent français et tous les francophiles.

Les fonctionnaires provinciaux et territoriaux ont peu à peu pris des positions communes en ce qui a trait aux aspects administratifs des ententes fédérales-provinciales-territoriales sur la promotion des langues officielles. Ces réunions ont permis d'examiner les possibilités de collaboration intergouvernementale dans de nouveaux domaines d'intérêt, notamment les services de traduction, la présence du français sur Internet et le besoin de professionnels bilingues dans le domaine de la santé.

Les fonctionnaires ont constaté que des décisions ministérielles étaient nécessaires pour faire avancer certains dossiers. Le groupe des Responsables gouvernementaux des affaires francophones (RGAF) a donc organisé la première Conférence ministérielle sur les affaires francophones. La rencontre a eu lieu à Moncton en août 1994, lors du premier Congrès mondial acadien, à l'initiative du Nouveau-Brunswick.

L'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, la Saskatchewan, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon participent à ces échanges depuis la toute première réunion de fonctionnaires en 1991. Le ministère du Patrimoine canadien a été invité à se joindre au groupe suite à cette réunion et y participe depuis. Terre-Neuve-et-Labrador en fait partie depuis 1996, l'Alberta depuis 1999, et la Colombie-Britannique et le Nunavut depuis l'année 2000. Le Québec a participé à plusieurs de ces rencontres à partir de 1992 et en est un membre à part entière depuis 2003.

1994-2014 : les grandes réalisations

La Conférence a été un acteur clé de nombreuses avancées en matière de collaboration intergouvernementale en francophonie canadienne. Voici quelques jalons historiques qui mettent en lumière l'importance de la Conférence et l'évolution de ses capacités d'action au fil des ans :

- 1994** | **MONCTON, NOUVEAU-BRUNSWICK** : Les ministres se rencontrent pour la première fois dans le cadre de la Conférence ministérielle sur les affaires francophones; il s'agit essentiellement d'une occasion d'échanger.
- 1996** | **WINNIPEG, MANITOBA** : On pose les premiers jalons d'une plus grande coopération interprovinciale, notamment entre les bureaux de traduction. Les élus décident d'encourager la tenue de forums sur le développement économique des communautés francophones.
- 1997** | **TORONTO, ONTARIO** : On ouvre la voie au lancement du site Internet *Centre d'information pour les francophones du Canada* présentant les services des divers gouvernements. Les provinces et territoires se concertent pour renforcer les ententes fédérales-provinciales-territoriales sur la promotion des langues officielles.
- 1998** | **WHITEHORSE, YUKON** : Le dossier national de la santé en français prend son envol; une première initiative de formation de professionnels de la santé est lancée par Patrimoine canadien et Santé Canada met sur pied le Comité consultatif des communautés francophones en situation minoritaire.
- 2000** | **STANLEY BRIDGE, ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD** : Lors de leur 5^e réunion, les ministres conviennent de se réunir au moins sur une base annuelle et appuient l'idée d'une orientation pour la Conférence afin de renforcer les suivis et d'assurer la continuité dans les actions. Ils reconnaissent le besoin de travailler avec leurs homologues d'autres ministères pour qu'ils tiennent compte des intérêts des communautés francophones et acadienne dans différents dossiers.
- 2001** | **EDMONTON, ALBERTA** : Les ministres ciblent des domaines d'intérêt commun (éducation, formation, santé, culture et développement économique) dans la perspective de conclure des ententes formelles de coopération. La Conférence se dote d'une fonction de coordination nationale.
- 2002** | **ST. JOHN'S, TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR** : Les ministres des provinces et territoires signent une *Déclaration de principes* affirmant le caractère essentiel du leadership des gouvernements pour l'avenir de la francophonie canadienne; le Québec s'y associe. La Conférence met en lumière la concordance entre les dossiers qu'elle traite et le projet fédéral de plan d'action sur les langues officielles.
- 2003** | **WINNIPEG, MANITOBA** : Le premier Plan d'action intergouvernemental sur les affaires francophones est adopté. Il concrétise la Déclaration de principes en encadrant les efforts du groupe des responsables gouvernementaux des affaires francophones (RGAF) qui assure le suivi des dossiers.



LE SAVIEZ-VOUS?

Lors de la Conférence de 2007 à Halifax, les ministres ont recommandé que la Conférence appuie la candidature de Grand Pré (Nouvelle-Écosse), lieu mémoriel par excellence des Acadiens et Acadiennes, comme Site du patrimoine mondial de l'UNESCO. En 2012, Grand Pré est devenu le 16^e Site du patrimoine mondial au Canada.

Près de 820 000 personnes nées à l'extérieur du Canada, dont 154 000 vivent en milieu minoritaire, ont le français comme première langue officielle parlée et contribuent à la vitalité des communautés francophones et acadiennes partout au pays.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/index-fra.cfm>



2004

MONCTON, NOUVEAU-BRUNSWICK : Les ministres font un retour sur dix années de coopération et adoptent un deuxième Plan d'action. Ils souhaitent redéfinir le mandat de la Conférence et revoir la terminologie afin de refléter les diverses réalités de la francophonie canadienne. Les provinces et territoires forment un comité de travail pour déposer une demande concertée au gouvernement fédéral visant le financement équitable et durable des programmes qui concernent la francophonie canadienne.

2005

REGINA, SASKATCHEWAN : La Conférence adopte son appellation actuelle, Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, plus positive et inclusive. Son mandat est révisé pour refléter l'évolution de la Conférence et assurer la participation du Québec comme membre à part entière.

2006

OTTAWA, ONTARIO : Un comité ministériel présente les résultats du premier grand chantier de la Conférence, le rapport *La francophonie canadienne : enjeux, défis et pistes pour l'avenir*; un comité de travail responsable du suivi des pistes est créé. Le premier plan pluriannuel de la Conférence (2006-2009) est adopté.



2007

HALIFAX, NOUVELLE-ÉCOSSE : Un groupe de travail fédéral-provincial-territorial est mis sur pied pour élaborer un cadre général définissant des conditions uniformes pour la négociation et la gestion des ententes sur les services en français. Une stratégie d'intervention jeunesse misant sur la participation citoyenne, la concertation et le développement du leadership chez les jeunes francophones est développée et figure parmi les priorités de la Conférence.

2008

QUÉBEC, QUÉBEC : Les ministres adoptent le nouveau Plan stratégique de la Conférence. Ils saluent le maintien de l'engagement du gouvernement fédéral envers la dualité linguistique canadienne à la suite du dépôt de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013* et discutent du renouvellement des ententes entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires relativement à la prestation de services en français.

2009

VANCOUVER, COLOMBIE-BRITANNIQUE : Les ministres portent leur attention sur la place qui sera accordée au français lors des Jeux olympiques de 2010 à Vancouver et saluent l'inclusion d'une journée célébrant la francophonie canadienne au programme culturel et social de cet événement international. Ils identifient de nouvelles pistes en matière de développement économique et d'immigration francophone, confirment le succès de la *Stratégie d'intervention jeunesse* et s'engagent à saisir toutes les occasions d'appuyer l'accessibilité et la qualité des services de radiodiffusion offerts aux francophones du Canada.

2010

YELLOWKNIFE, TERRITOIRES DU NORD-OUEST : Les ministres ont l'occasion d'accroître leur compréhension de la cohabitation de la francophonie et des langues autochtones au Canada et de mieux connaître la réalité de la francophonie nordique telle qu'elle se vit dans les territoires. Ils discutent pour la première fois de formation en français dans le domaine de la justice.

LE SAVIEZ-VOUS?

La Stratégie d'intervention jeunesse, l'un des suivis aux recommandations du rapport *La francophonie canadienne : enjeux, défis et pistes pour l'avenir*, est une initiative de la Conférence menée en collaboration avec la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) et ses partenaires du milieu de la jeunesse.

2011 **DIEPPE-MONCTON, NOUVEAU-BRUNSWICK** : Les ministres dressent un bilan des réalisations de la Conférence en matière d'immigration et conviennent de poursuivre leur collaboration. Ils discutent des moyens d'adapter leurs services afin de mieux répondre aux besoins d'une francophonie canadienne élargie. L'organisation d'un forum sur le développement économique en francophonie canadienne est confiée à un comité indépendant. Les provinces et territoires offrent leur appui et leur expertise pour l'élaboration du prochain plan d'action fédéral sur les langues officielles.

2012 **EDMONTON, ALBERTA** : Les ministres discutent des effets présents et potentiels de diverses politiques fédérales, notamment en matière de prestation de services, d'immigration et de développement économique. Ils soulignent la contribution des francophiles à l'essor de la francophonie canadienne et souhaitent accroître leur participation et leur sentiment d'appartenance. Le forum sur le développement économique tenu à l'automne 2012 est l'occasion d'un premier dialogue d'envergure entre des intervenants gouvernementaux, associatifs et privés sur ce dossier prioritaire.

2013 **WINNIPEG, MANITOBA** : Les ministres souhaitent favoriser l'échange de meilleures pratiques en matière de développement de la petite enfance en milieu minoritaire, soulignant que la présence d'une culture et d'un environnement en français est un facteur essentiel au développement social et identitaire de l'enfant. Ils discutent des transformations apportées au système d'immigration depuis 2006, de leurs effets sur le développement de la francophonie canadienne et des possibilités pour l'avenir.

2014 **ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD** : Les ministres reconnaissent que certaines municipalités sont des intervenants clés pour l'essor de la francophonie canadienne. Ils discutent de l'importance pour la francophonie canadienne de pouvoir s'exprimer et se reconnaître dans un environnement de communication rapide et diversifiée et soulignent le rôle essentiel des divers services de radio et de télévision et des multiples plateformes de communication. Le Plan stratégique 2015-2020 est adopté, donnant le coup d'envoi à une nouvelle phase d'actions concertées sous l'égide de la Conférence.



Lors du Recensement de 2011, quelque 7,3 millions de personnes ont indiqué avoir le français comme langue maternelle et le nombre de personnes qui déclarent pouvoir parler le français atteint près de 10 millions, soit 30 % de la population canadienne.

Les priorités de la Conférence

La Conférence a pour mission de susciter la réflexion et l'action pour l'essor de la francophonie canadienne. Elle vise une valorisation accrue de la francophonie canadienne auprès des gouvernements et des différentes composantes de la société pour en favoriser la progression. La Conférence a adopté un nouveau plan stratégique pour les cinq prochaines années, qui vise les résultats suivants :

- Influence sur l'accroissement des services en français
- Réflexions, discussions et initiatives structurantes sur des sujets influençant le développement de la francophonie canadienne
- Collaboration accrue avec des intervenants clés
- Promotion accrue de la francophonie canadienne

LE SAVIEZ-VOUS?

En 1996, les ministres réunis à Winnipeg se sont entendus pour la première fois sur des projets de collaboration pour améliorer la prestation de services en français en réduisant ou en éliminant le dédoublement de services dans trois dossiers clés de l'époque : l'autoroute électronique entre traducteurs et traductrices, le partage des services de traduction et d'interprétation et la mise en valeur des communautés francophones.

On estime que près de 378 000 élèves de la maternelle à la 12^e année étaient inscrits à des programmes d'immersion en français en 2012-2013 et que plus de 1,4 million d'élèves suivent le programme de français de base.

Source : Canadian Parents for French, Tendances des inscriptions, <http://cpf.ca/fr/recherche-defense-interets/research/tendances-en-matiere-dinscriptions/>

Les champs d'action de la Conférence

La Conférence met l'accent sur les enjeux prioritaires pour la francophonie canadienne et qui sont propices à la collaboration intergouvernementale. Les dossiers prioritaires de la Conférence sont portés par des comités de travail qui se réunissent régulièrement en cours d'année et préparent la table pour la réunion annuelle des ministres.

Les services en français : Les services en français sont au cœur des discussions de la Conférence depuis ses tout débuts en 1994. L'offre de services en français a grandement progressé au fil des ans, notamment grâce à l'échange de pratiques exemplaires entre les gouvernements suscité par la Conférence. L'élaboration d'un cadre général en matière d'ententes Canada/province ou territoire relatives aux services en français fait suite à une décision des ministres en 2007. La Conférence coordonne présentement une évaluation de ce cadre afin de l'améliorer. La Conférence œuvre aussi à la mise à jour de l'inventaire des services en français et a amorcé une réflexion sur le concept de « panier de services ».

L'immigration francophone : L'immigration francophone apparaît pour la première fois à l'ordre du jour de la Conférence en 2002. Ce qui attire l'attention de la Conférence sont les enjeux reliés au recrutement, la sélection, l'accueil et l'intégration de nouveaux immigrants dans les communautés francophones et acadiennes, et les partenariats avec divers intervenants des communautés, des gouvernements et du secteur privé. L'évolution rapide des politiques d'immigration des dernières années pose des défis supplémentaires pour les provinces et territoires qui cherchent à attirer des immigrants francophones; la Conférence demeure à l'affût de tout développement en immigration et identifiera, le cas échéant, des actions en la matière.

Le développement économique : La Conférence aborde le développement économique des communautés francophones depuis 1996. Les actions de la Conférence ont contribué à l'émergence d'initiatives appuyant le développement économique francophone et celles-ci ont grandement évolué depuis. Ce dossier demeure à l'avant-plan et la Conférence continuera de suivre avec intérêt les travaux des principaux acteurs économiques de la francophonie canadienne portant sur le réseautage des organismes et des entrepreneurs francophones afin de renforcer l'espace économique francophone pancanadien.

La petite enfance : Le dossier du développement de la petite enfance est à l'ordre du jour depuis 2000 et était le thème principal de la Conférence de 2013. La Conférence veut favoriser l'échange de meilleures pratiques ciblées sur l'apprentissage de la langue française chez les enfants d'âge préscolaire qui favorisent la francisation et la transmission culturelle.

Les municipalités : Partout au Canada, il existe de nombreuses municipalités qui ont une grande concentration de francophones et qui reconnaissent la contribution historique, culturelle, sociale et économique de ces communautés. La Conférence de 2014 a reconnu l'apport des municipalités francophones et bilingues à l'essor et à la promotion de la francophonie canadienne. La Conférence cherche dans un premier temps à mieux comprendre les efforts des municipalités et des associations municipales en matière de francophonie canadienne. Elle a notamment entrepris de répertorier les municipalités francophones et bilingues, d'identifier le type de services qu'elles offrent en français et la façon dont elles entretiennent des relations avec la communauté de langue française, et de décrire les modèles existants de collaboration entre ces municipalités et les gouvernements. Ces travaux permettront d'identifier des pistes potentielles d'action pour la Conférence.

Les langues officielles : une richesse et un atout pour tous les Canadiens et Canadiennes

LES DEUX langues nationales du Canada font partie de notre histoire et de notre identité nationale. Comme le Premier ministre le souligne, le Canada est né en français. L'anglais et le français rehaussent l'avantage concurrentiel du Canada, tant à l'échelle nationale qu'internationale, et lui ont permis de devenir une société forte et ouverte.

À ce titre, notre gouvernement reconnaît la valeur de nos deux langues nationales et a lancé en 2008 la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013*, qui appuie les objectifs prioritaires suivants : la promotion des deux langues officielles du Canada et le soutien à la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire. À travers la Feuille de route, 1,1 milliard de dollars sur cinq ans ont été investis afin d'appuyer les langues officielles dans plusieurs domaines. Les succès de la Feuille de route ont été nombreux. Notons que sept provinces offrent désormais des services juridiques dans les deux langues officielles, 170 points de services pour les immigrants francophones ont été créés dans des villes de diverses régions du Canada et 19 nouveaux programmes de formation en soins de santé en français ont été conçus. En 2012, le gouvernement du Canada a entamé des consultations pancanadiennes – parmi les plus vastes consultations jamais organisées sur les langues officielles. Ces consultations se sont appuyées sur le dialogue continu avec les provinces et territoires. Elles ont permis de lancer la nouvelle Feuille de route 2013-2018, un investissement renouvelé de 1,1 milliard de dollars ciblant les avantages sociaux et économiques de nos deux langues officielles et s'articulant autour de trois piliers : éducation, immigration, communautés. Il s'agit du plus important investissement jamais fait par le gouvernement en langues officielles. Grâce à la Feuille de route, il existe maintenant des réseaux de santé solides, plus d'accès à la justice et une immigration francophone mieux coordonnée.

Le domaine de l'éducation offre un bon exemple de collaboration intergouvernementale en langues officielles. En août 2013, le gouvernement du Canada a renouvelé son entente avec le Conseil des ministres de l'Éducation au moyen du *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2013-2018*. Ce protocole prévoit des investissements fédéraux de 1,297 milliard de dollars sur cinq ans dans les écoles de langue seconde et les systèmes scolaires de la minorité.

Le gouvernement du Canada continuera de promouvoir la dualité linguistique et l'essor des communautés de langue officielle en situation minoritaire afin qu'elles puissent s'épanouir en français comme en anglais partout au Canada. D'ailleurs, dans le cadre des célébrations du 150^e de la Confédération du Canada en 2017, le gouvernement appuiera des projets qui mettent en valeur nos deux langues nationales. À titre d'exemple, le gouvernement du Canada a investi près de 6 millions de dollars afin d'appuyer le 400^e anniversaire de la présence française en Ontario.



Shelly Glover, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

LE SAVIEZ-VOUS?

La partie VII de la *Loi sur les langues officielles* énonce l'engagement du gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Il incombe aux institutions fédérales de veiller à ce que soient prises des mesures positives pour mettre en œuvre cet engagement.



Patrimoine
canadien Canadian
Heritage

Ontario : des avancées majeures et un futur prometteur



Le Rêve de Champlain

Madeleine Meilleur, ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario et l'auteur David Hackett Fischer au lancement de la série Le Rêve de Champlain, un jalon important des commémorations du 400^e anniversaire de présence française en Ontario.

Photo : Martin Lipman pour Groupe Média TFO

Le gouvernement de l'Ontario sera l'hôte de la 20^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne les 17 et 18 juin 2015 à Toronto.

L'Ontario a également accueilli la 3^e Conférence ministérielle sur les affaires francophones en 1997 ainsi que la 11^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne en 2006.

LE SAVIEZ-VOUS?

Des laïques sont venus de France pour ériger, en 1639, sur les berges de la rivière Isaraqui (Wye), une mission qui prend le nom de Sainte-Marie-au-pays-des-Hurons. La mission est devenue quasiment autonome, une réalisation impressionnante compte tenu de l'isolement de l'établissement, situé à 1 200 km de Québec.

Source : <http://www.saintemarieamongthehurons.on.ca/sm/fr/HistoricalInformation/TheSainteMarieStory/index.htm>

LE GOUVERNEMENT de l'Ontario est fier des nombreuses initiatives qu'il a mises en place afin d'étendre et d'améliorer les services en français depuis la création, en 1994, de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne.

Alors que nous célébrons la 20^e réunion des ministres responsables de la francophonie canadienne, et comme l'Ontario s'engage pleinement dans la célébration de 400 ans de présence francophone dans cette province, le gouvernement est fier de souligner les réalisations suivantes des 20 dernières années :

- Création de 12 conseils scolaires francophones dans la province (quatre conseils publics et huit conseils scolaires catholiques); plus de 100 000 élèves sont maintenant inscrits dans les écoles élémentaires et secondaires de langue française de l'Ontario;
- Adoption de la *Loi de 2001 sur l'emblème franco-ontarien*, laquelle reconnaît officiellement le drapeau franco-ontarien comme emblème de la communauté francophone de l'Ontario;
- Mise en œuvre de la *Politique d'aménagement linguistique* afin de répondre aux besoins uniques, en milieu minoritaire, de la communauté francophone de l'Ontario, de ses écoles des niveaux élémentaire et secondaire et des établissements d'enseignement postsecondaire bilingues et de langue française;
- Création des *Prix de la francophonie de l'Ontario*, lesquels sont offerts pour souligner la contribution exceptionnelle de francophones et de francophiles de la province;
- Octroi de l'autonomie complète à TFO, la télévision éducative et culturelle publique de l'Ontario français;
- Création, en 2007, du *Commissariat aux services en français (CSF) de l'Ontario* qui relève directement de l'Assemblée législative depuis le 1^{er} janvier 2014;
- Ajout de trois nouvelles régions désignées en vertu de la *Loi sur les services en français*; l'Ontario en compte maintenant 25;
- Adoption d'une définition plus inclusive de *francophone* afin de mieux tenir compte de la diversité de la communauté franco-ontarienne;
- Adoption, en 2010, de la *Loi sur le Jour des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes*, laquelle reconnaît officiellement les contributions de la communauté francophone de l'Ontario à la vie économique, sociale et politique de la province ainsi que l'importance de la communauté dans la société ontarienne;
- Mise en place de six entités de planification des services de santé en français dans la province;
- Établissement d'un objectif d'immigration francophone de 5 % et dépôt d'un projet de loi provincial sur l'immigration qui reconnaît l'importance du patrimoine culturel des francophones;
- Désignation de l'Hôpital Montfort à titre de centre universitaire des sciences de la santé, reconnaissant ainsi le rôle que l'hôpital joue dans la recherche et la formation en sciences de la santé en français;
- Lancement d'un Plan d'action pour l'éducation postsecondaire en langue française dans le Centre et le Sud-Ouest de l'Ontario;
- Affectation de près de six millions de dollars afin d'appuyer les célébrations culturelles pour souligner 400 ans de présence francophone en Ontario, en 2015;
- Aménagement de nouveaux panneaux routiers électroniques bilingues en couleur comprenant des images et des symboles reconnus internationalement.

L'Ontario est fier d'être un membre fondateur de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne.

Le gouvernement ontarien est également fier des réalisations de la CMFC et est déterminé à poursuivre son travail au sein de celle-ci afin d'améliorer le sort des communautés francophones et acadiennes de partout.



LA FRANCOPHONIE est l'une des caractéristiques fondamentales de l'identité canadienne, enracinée dans l'histoire et tournée vers le Canada de demain. Le rayonnement de la langue française est un élément essentiel à la prospérité politique, économique, sociale et culturelle du pays.

Le Québec, en tant que seul État francophone en Amérique du Nord, se reconnaît une responsabilité particulière à l'égard des communautés francophones et acadiennes.

C'est dans cet esprit qu'il a adopté, en 1995, une première politique à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada et qu'il a lancé, le 7 novembre 2006, la *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne*. Cette politique s'est concrétisée par la signature d'accords de coopération en matière de francophonie canadienne avec chaque province et territoire, avec la Société Nationale de l'Acadie et avec la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. Dans le cadre de ses deux programmes de soutien financier en matière de francophonie canadienne, le Québec a appuyé, au cours des vingt dernières années, plus de 5 500 projets, pour une somme de près de 44 millions de dollars. De plus, afin de mettre en mouvement la francophonie des Amériques, le gouvernement du Québec a créé le Centre de la francophonie des Amériques, en décembre 2006.

Avec la conviction que la coopération entre les gouvernements est indissociable de l'épanouissement de la langue française au pays, le Québec et l'Ontario ont signé une déclaration portant sur la francophonie canadienne, le 21 novembre 2014, à Toronto, lors d'une rencontre conjointe des Conseils des ministres des deux provinces. Dans ce cadre, les ministres Jean-Marc Fournier et Madeleine Meilleur poursuivent leur action, notamment pour le maintien des services en français à Radio-Canada ainsi qu'en matière d'immigration francophone, afin que le poids démographique des francophones au pays soit toujours préservé.



Sur la photo, de gauche à droite : le ministre Jean-Marc Fournier; le premier ministre du Québec, Philippe Couillard; la première ministre de l'Ontario, Kathleen Wynne, et la ministre Madeleine Meilleur, lors de la signature de la Déclaration de Toronto.

Témoignage du ministre Jean-Marc Fournier

Comme je le mentionnais aux organismes pancanadiens et porte-parole des communautés francophones et acadiennes, lors de la rencontre des comités de concertation des 5 et 6 février 2015 à Ottawa, le Québec partage un élément fondamental avec les communautés francophones et acadiennes, soit celui de la volonté profonde de vivre et de s'épanouir en français. Le fait français fait partie de l'ADN du Canada et nous avons le devoir de perpétuer cet héritage et de faire résonner la langue française partout au pays. C'est dans cet esprit de solidarité que veut travailler le gouvernement du Québec et qu'il souhaite renforcer la concertation et la coopération avec les autres gouvernements et les communautés francophones et acadiennes.



La francophonie @ cœur

La 13^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne s'est tenue en 2008 à Québec.

LE SAVIEZ-VOUS?

En 2011, le Québec comptait 6 164 745 personnes de langue maternelle française, ce qui représentait 78,9 % de sa population. S'ajoutaient à cela 1 211 155 personnes ayant une connaissance de la langue française, soit 15,4 % de la population. On dénombrait donc 7 375 900 francophones et francophiles au Québec, soit 94,4 % des Québécois.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population.

Déjà 10 ans de services en français en Nouvelle-Écosse



Michel P. Samson, ministre des Affaires acadiennes (à droite) et Allister Surette, recteur et vice-chancelier de l'Université Sainte-Anne. L'Université Sainte-Anne a été reconnue comme championne des services en français lors des Prix Bonjour! en 2014.

LES SERVICES en français sont au premier rang depuis l'adoption de la *Loi sur les services en français* en 2004. Au cours de la dernière décennie, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a fait des progrès considérables dans l'élaboration, la prestation et l'intégration des services en français.

La priorité a été accordée aux services qui touchent la santé et la sécurité de la population. Par exemple, le service 511 du ministère des Transports et du Renouvellement de l'infrastructure permet aux automobilistes d'obtenir des renseignements sur les conditions routières et des messages d'urgence en français et en anglais, soit en ligne ou par téléphone. Le service Info-Santé 811 offre également au public des renseignements médicaux non urgents grâce à des infirmières immatriculées qui sont disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les renseignements sont offerts en français, en anglais et en d'autres langues.



Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a été l'hôte de la 12^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne en 2007.

Les médias sociaux sont devenus un moyen important d'accéder à l'information. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse offre des mises à jour au public francophone sur son compte Twitter en français (@GouvNE) et sa page Facebook (Affaires acadiennes). Ces deux comptes offrent des renseignements sur les services gouvernementaux, les consultations publiques, les activités et les événements en français.

Les recherches démontrent que l'offre active de services en français augmente la probabilité que les citoyens demandent des services en français. Le logo *Bonjour!* est utilisé sur des épinglettes, des affichettes de bureau et des affiches, offrant ainsi un accueil chaleureux au public francophone. Au sein du gouvernement, le programme encourage les employés à offrir activement des services en français.

Service Nouvelle-Écosse offre toute une gamme de services de première ligne en français, en personne dans les centres Accès Nouvelle-Écosse, par téléphone et en ligne. Le site Web d'[Accès Nouvelle-Écosse](#) permet à la communauté acadienne et francophone d'utiliser des services en français tels que le renouvellement de l'immatriculation de véhicule, la demande de certificats de naissance bilingues, le traitement de paiements municipaux et l'accès à des renseignements sur des programmes tels que la remise sur les frais d'énergie. Le gouvernement provincial célèbre également la culture acadienne et francophone en offrant une plaque d'immatriculation avec le drapeau acadien, incluant un don d'émission qui est remis à la collectivité à l'appui de projets culturels.

De nouveaux services en français offrent du soutien aux enfants et aux familles. Des centres de la petite enfance se trouvent dans chaque conseil scolaire et mettent l'accent sur les programmes d'apprentissage précoce, les services agréés de garde d'enfants et le soutien aux parents. Le programme *Grandir en français* offre l'occasion aux enfants d'obtenir une éducation en français avant de commencer à fréquenter l'école. Le programme *Je parle en français avec mon enfant* offre du soutien aux parents d'enfants qui fréquentent une école du Conseil scolaire acadien provincial.

Grâce à des progrès continus dans la prestation de services en français, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse contribue à assurer la croissance et l'essor continu de la communauté acadienne et francophone. Des rapports d'étapes peuvent être consultés au <http://acadien.novascotia.ca/fr/rapports-et-plans>.

LE SAVIEZ-VOUS?

Le 3 décembre 2007, la Nouvelle-Écosse est devenue la première province au Canada à utiliser un nouveau certificat de naissance bilingue hautement sécurisé et durable.

La collaboration : La clé du succès!

Loi sur les langues officielles

LA PREMIÈRE *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick a été adoptée le 18 avril 1969. En 2002, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a procédé à une révision initiale de la Loi, afin d'aligner les obligations provinciales en matière de langues officielles sur celles des droits linguistiques reconnus dans les articles 16 à 20 de la Charte canadienne des droits et libertés.

La plus récente révision de la *Loi sur les langues officielles* a été complétée en juin 2013. Une modification importante à la Loi, le nouvel article 5, oblige maintenant le gouvernement à élaborer et mettre en application un plan global de mise en œuvre de ses obligations linguistiques. Le gouvernement avait déjà lancé un premier plan sur les langues officielles en 2011, *Le bilinguisme officiel – Une force*. Un nouveau plan sur les langues officielles est présentement en élaboration, en conformité avec la nouvelle disposition législative.

Arts et culture

Lancée en 2009, la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick* découle d'une réflexion approfondie sur les actions clés à prendre pour positionner les arts et la culture au cœur du développement global de l'Acadie. La Stratégie, appuyée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, propose sept stratégies sectorielles qui composent le « continuum des arts et de la culture » dans l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

Cette effervescence du côté acadien a nourri de belle façon le renouvellement de la Politique culturelle du Nouveau-Brunswick, dévoilée en 2014, qui réitère que la province est d'autant plus riche grâce à sa diversité et son bilinguisme officiel.

Santé

Depuis 2008, deux régies de santé, une francophone, l'autre anglophone, livrent les services de santé aux citoyens de la province, dans la langue de choix du citoyen. Les deux régies ont chacune leur plan sur les langues officielles, qui vise de prime abord la prestation de services de santé de qualité dans les deux langues officielles.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a accueilli les 1^{re} et 9^e Conférences ministérielles sur les affaires francophones en 1994 et en 2004 ainsi que de la 16^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne en 2011.

LE SAVIEZ-VOUS?

Plus de 200 leaders et spécialistes aux expertises ciblées, variées et complémentaires ont participé de façon active au processus d'élaboration de la Politique d'aménagement linguistique et culturel.

La politique d'aménagement linguistique et culturel

Un projet de société pour l'éducation en langue française



Nouveau-Brunswick

Éducation francophone

Le 9 mai 2014, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a adopté la *Politique d'aménagement linguistique et culturel* (PALC) en éducation, déposée conjointement par la communauté acadienne et francophone et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Par cette politique, la communauté, en collaboration avec le gouvernement, s'engage dans un véritable projet de société.

La PALC a pour objectif d'accroître la capacité de tous les partenaires en éducation à réaliser la double mission du système éducatif acadien et francophone, soit de favoriser la réussite éducative et la construction identitaire de chaque apprenant et apprenante, tout en contribuant au développement durable de la communauté acadienne et francophone ainsi qu'à celui de la province du Nouveau-Brunswick.

Évolution de l'offre active des services en français au Manitoba

EN 1989, LE MANITOBA adopte sa [Politique sur les services en langue française](#) (SLF). Au fil des années, l'offre de SLF se normalise dans une certaine mesure. Des mesures positives sont mises en place pour mieux comprendre les besoins et les

aspirations de la communauté francophone. Le gouvernement du Manitoba est fier de ses réalisations en vue d'appuyer l'épanouissement et la vitalité de la communauté francophone par la mise en œuvre de la politique sur les SLF et du concept de l'offre active.



Le gouvernement du Manitoba a été l'hôte des 2^e et 8^e Conférences ministérielles sur les affaires francophones en 1996 et en 2003 ainsi que de la 18^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne en 2013.

LE SAVIEZ-VOUS?

En 1985, la Cour suprême du Canada déclare que toutes les lois de la province du Manitoba sont inconstitutionnelles. Un délai de trois ans est accordé à la province pour traduire ses lois et règlements.

1995-1999

- Création de la Division scolaire franco-manitobaine
- Règlement sur les services en français de la *Loi sur les offices régionaux de la santé* (ORS)
- Création du Groupe de travail sur l'amélioration des SLF au sein du système judiciaire au Manitoba
- Publication du *Rapport Chartier* et début de la mise en œuvre de ses 29 recommandations sur les SLF au sein du gouvernement du Manitoba
- Création d'un comité consultatif des services sociaux en langue française
- Désignation de certains organismes de services sociaux

1999-2002

- Mise sur pied d'un centre de soins primaires entièrement bilingue à Saint-Boniface
- Entente tripartite pour la mise sur pied d'un comité paritaire visant à favoriser le développement économique et la coopération
- Subvention de 300 000 \$ à Francofonds pour souligner l'Année de la Francophonie canadienne

2002-2008

- Ouverture des trois premiers *Centres de services bilingues* (CSB) dans les régions de la Montagne, de la Rivière-Rouge et de Saint-Boniface
- Création d'un tribunal itinérant provincial et d'un poste de généraliste au CSB de la région de la Rivière-Rouge
- Désignation du Conseil communauté en santé du Manitoba (maintenant Santé en français) comme porte-parole de la communauté francophone en santé et services sociaux
- Règlement sur les SLF (199/2005) en vertu de la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille*
- Accords de coopération avec le Nouveau-Brunswick, le Bas-Rhin (Alsace) et le Québec
- Ouverture de centres de santé francophones ou bilingues dans des localités rurales et urbaines
- Financement de l'Accueil francophone en immigration
- Adoption de mesures pour augmenter le nombre de membres bilingues dans les tribunaux quasi-judiciaires
- Lancement du *Prix Ronald-Duhamel – Ronald Duhamel Award*
- 25^e anniversaire du *Secrétariat aux affaires francophones*

2008-2015

- Lancement de la nouvelle gamme d'outils *Bonjour-Hello* sur l'offre active des SLF au Manitoba
- Ouverture des CSB dans les régions d'Entre-les-lacs, de la Rivière-Seine et de Saint-Vital
- *Loi sur l'Université de Saint-Boniface*
- *Loi sur les centres de services bilingues*
- Accord de coopération entre le Manitoba et la Région Basse-Normandie
- Création du Comité consultatif pour l'amélioration des SLF
- Règlement modifiant le Règlement sur les services en français (135/2013) de la *Loi sur les offices régionaux de la santé*

La Colombie-Britannique, centrée sur les besoins des collectivités

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE compte à l'heure actuelle plus de 290 000 citoyens qui parlent français, dont 70 000 ont le français comme langue parlée principale. Les francophones et les francophiles font partie intégrante de notre province et le gouvernement s'est engagé à travailler avec la communauté à la promotion de la dualité linguistique du Canada.

Le **Programme des affaires francophones** (PAF) a été créé en 2001, à la suite de la signature de la première Entente Canada – Colombie-Britannique en matière de langues officielles. Le PAF a rapidement établi la nécessité de soutenir les communautés francophones dans les secteurs de la santé et des services sociaux. De la traduction de documents de première importance, notamment pour les parents et les aînés, jusqu'à la prestation directe de services, les francophones profitent maintenant d'un meilleur accès à des services dans leur langue. La grande capacité du PAF à développer des relations solides lui ont permis de mobiliser les ministères de la province, les sociétés d'État et les municipalités pour la prestation d'une gamme élargie de services.

Deux mesures législatives imposent au gouvernement de la Colombie-Britannique l'obligation d'offrir des services en français : la *Loi scolaire* (*School Act*), qui s'applique de la maternelle à la 12^e année, et la partie XVII du *Code criminel*. Le Conseil scolaire francophone a été créé en 1997 et il a autorité sur toute la province depuis 1999. Les programmes d'immersion française continuent également de battre des records d'inscriptions, accueillant plus de 45 000 élèves. Depuis 1990, le *Code criminel* accorde la prérogative d'obtenir un procès criminel en français. Ainsi, le gouvernement de la Colombie-Britannique a établi une base de données permettant la sélection de jurés francophones et a mis sur pied une équipe pour mener des procès en français.

En 2002, la Province a proclamé le 20 mars « Journée de la francophonie » en Colombie-Britannique. De même, lors des Jeux olympiques d'hiver de Vancouver en 2010, le 13 février a été proclamé « Journée canadienne de la francophonie »; le premier ministre a organisé un petit-déjeuner de la francophonie auquel a participé la gouverneure générale du Canada. D'abord modeste, la Journée de la francophonie a évolué pour devenir une célébration publique au Parlement de la province; on hisse le drapeau franco-colombien, on effectue une proclamation bilingue et on décerne un prix qui reconnaît la contribution de la communauté francophone à la vie sociale et à l'économie de la province.

Pour sa part, le gouvernement de la Colombie-Britannique a été reconnu à maintes reprises pour sa contribution à la francophonie, notamment par le Cercle canadien de Vancouver (prix Baldwin-Lafontaine 2006) et la **Fédération des francophones de la Colombie-Britannique** (2008). La FFCB a aussi décerné le **Cornouiller d'or 2011** à la gestionnaire du PAF pour souligner sa contribution exceptionnelle au développement des services en français.

Les francophones sont maintenant mieux en mesure de trouver de l'information et des services dans le site Web du gouvernement grâce à l'inclusion d'une fonction de recherche, une **carte répertoire de services** et un lien direct vers la page du PAF. Le gouvernement de la province poursuit sans relâche sa recherche de projets et de partenaires en vue d'accroître sa capacité à **mieux répondre aux besoins** de ses citoyens francophones.



Le gouvernement de la Colombie-Britannique a accueilli la 14^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne en 2009.

LE SAVIEZ-VOUS?

- En 1876, l'hôpital Saint-Joseph était le tout premier à Victoria. Il a été fondé par les **Sœurs de Sainte-Anne**, venues de Lachine, au Québec.
- Dans les années 1850, les citoyens qui parlent français constituaient 60 % de toute la population européenne de la Colombie-Britannique.



On hisse le drapeau franco-colombien au Parlement pour la Journée de la francophonie.



20 ans de progrès

LE GOUVERNEMENT de l'Île-du-Prince-Édouard est fier d'être l'un des membres fondateurs de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne et d'avoir accueilli la Conférence à deux reprises, soit en 2000 et en 2014.

Depuis les 20 dernières années, les choses ont beaucoup changé en ce qui concerne les partenariats entre le gouvernement et la communauté ainsi que les services gouvernementaux offerts en français.

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a été l'hôte de la 5^e Conférence ministérielle sur les affaires francophones en 2000 ainsi que de la 19^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne en 2014.

LE SAVIEZ-VOUS?

L'Île-du-Prince-Édouard affiche l'un des taux de participation les plus élevés à l'immersion française au pays. Plus de 50 % des écoles anglaises offrent des programmes d'immersion précoce, tardive ou intensive.

Depuis la fin des années 1980, il y a eu 11 ministres responsables des Affaires acadiennes et francophones; trois d'entre eux étaient des premiers ministres.

À la fin des années 1970, le gouvernement provincial a créé le **Comité consultatif de la communauté acadienne et francophone** (CCCAF) afin d'obtenir des conseils de façon soutenue sur les questions relatives à la communauté acadienne et francophone de l'Île. En tenant compte des priorités énoncées par la communauté et s'appuyant sur sa vaste expérience, le CCCAF a recommandé, en 2002, la création du Réseau des services de santé en français de l'Î.-P.-É., connu aujourd'hui sous le nom de **Réseau Santé en français Î.-P.-É.** Celui-ci est coprésidé par le gouvernement et la communauté – le seul au pays à l'être – et permet donc une meilleure sensibilisation et une offre de services accrue dans le secteur de la santé.

Le CCCAF a été un partenaire clé du gouvernement en ce qui concerne l'élaboration de lignes directrices, de politiques et de mesures législatives, la plus récente étant la deuxième version de la **Loi sur les services en français**, promulguée en 2013. On note également que le nombre de postes désignés bilingues au sein du gouvernement provincial est passé de quelques postes seulement à un total de 121 postes au sein de la fonction publique et du secteur de la santé.

Tout comme la santé, l'éducation est aussi une priorité de la communauté. En 1990, la loi scolaire de l'Î.-P.-É. (School Act) a été modifiée, donnant lieu à la création de la **Commission scolaire de langue française**. À l'époque, il n'y avait qu'un centre scolaire-communautaire de langue française à l'Île; aujourd'hui, la province en compte six, situés dans chacune des six régions où il y a une concentration de francophones.

Grâce à son taux très élevé de participation aux programmes d'immersion française, l'Î.-P.-É. affiche l'un des taux de bilinguisme les plus élevés au pays, en pourcentage de la population. Aujourd'hui, bon nombre des services gouvernementaux offerts en français sont assurés par ces élèves d'immersion bilingues qui font maintenant partie de la main-d'œuvre et qui contribuent à la francophonie de l'Île.

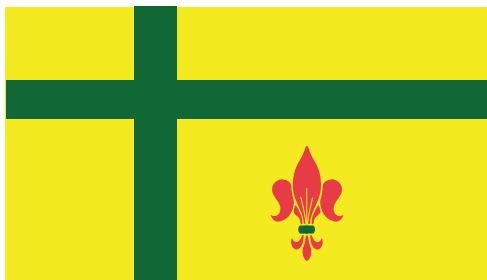
Comme il est stipulé dans le préambule la **Loi sur les services en français** (2013), la population de l'Île-du-Prince-Édouard s'enorgueillit du rôle de l'Î.-P.-É. dans la création du Canada, pays bilingue, et le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard est déterminé à soutenir la communauté acadienne et francophone et à préserver à l'Î.-P.-É. la langue française pour les générations futures.

Des progrès continus en matière de services en français

LES RENCONTRES de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne sont pour la Saskatchewan l'occasion de développer les services en français par la réflexion, l'échange de pratiques exemplaires et la sensibilisation aux grands enjeux de la francophonie canadienne.

En 1990, quelques années avant la première rencontre de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, le gouvernement de la Saskatchewan a mis sur pied l'Office de coordination des affaires francophones, maintenant nommé la **Direction des affaires francophones** (DAF). Le mandat de la DAF est d'assurer la liaison entre la communauté francophone et le gouvernement provincial et d'appuyer l'offre de services en français.

Depuis, les services en français progressent en Saskatchewan, particulièrement à partir de l'adoption, en 2003, de la **Politique de services en langue française**. Cette politique confirme l'engagement du gouvernement de la Saskatchewan à contribuer à la vitalité de la communauté francophone par le développement de services.



En 2005, le drapeau francophone est devenu un emblème provincial officiel. Depuis 2009, l'initiative de reconnaissance du drapeau francophone appuie cette désignation. Chaque année, le gouvernement remet un drapeau et une plaque commémorative à deux collectivités francophones afin de reconnaître leur contribution à la province.

En 2009, le gouvernement a mis sur pied le Centre de services aux citoyens, un guichet unique pour accéder aux services en français du gouvernement de la Saskatchewan. Le Centre de services gère un **site Web** qui facilite l'accès des citoyens au contenu en français du gouvernement de la Saskatchewan.

Le Plan de croissance de la Saskatchewan est le principal énoncé de politiques publiques du gouvernement. Ce plan vise la croissance économique afin d'offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens de la province. De nombreux services en français s'inscrivent dans cette approche :

- La Saskatchewan reçoit un nombre croissant d'immigrants francophones et appuie financièrement des services d'accueil et d'intégration en français.
- La Saskatchewan offre des services d'employabilité et de littératie en français.
- Le gouvernement de la province appuie financièrement huit garderies francophones partout dans la province. Une neuvième ouvrira sous peu. Depuis 2007, le nombre de places en garderie francophone a augmenté de 35 p. 100.

La 10^e Conférence ministérielle sur les affaires francophones s'est tenue en 2005 à Regina, Saskatchewan.

LE SAVIEZ-VOUS?

La présence francophone en Saskatchewan date de l'époque des voyageurs et de la traite des fourrures. Lors de la fondation de la province en 1905, la population francophone était diversifiée, comprenant des Métis, des Canadiens français et des colons de France et de Belgique. De nos jours, des gens de tous les horizons continuent à se joindre à la communauté francophone.



Des Fransaskois assistent à la proclamation des Rendez-vous de la Francophonie au Palais législatif en compagnie du Premier ministre Brad Wall.

Collaborations gouvernement-communauté pour des services en français



Photo : Francophonie jeunesse de l'Alberta (2014).

Près de 100 jeunes de partout en Alberta participent au Parlement jeunesse de l'Alberta à l'Assemblée législative albertaine.

EN 1999, l'Alberta s'est jointe à la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne (Conférence) et bénéficie depuis d'occasions de partager et de discuter des meilleures pratiques quant aux services en français et à la vitalité des communautés francophones. Aussi en 1999, l'Alberta a créé le [Secrétariat francophone](#) afin de reconnaître l'apport de la communauté francophone à l'histoire de l'Alberta ainsi que sa contribution continue au tissu social, culturel et économique de la province. Le Secrétariat assure la liaison entre le gouvernement et la communauté francophone, représente les besoins de la communauté au sein du gouvernement, et appuie le développement de services en français et d'autres initiatives de promotion de la langue et des cultures françaises.

Le gouvernement de l'Alberta a été l'hôte de la 6^e Conférence ministérielle sur les affaires francophones en 2001 ainsi que de la 18^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne en 2012.

LE SAVIEZ-VOUS?

En Alberta, environ un élève sur trois est inscrit à un **programme de langue française** (éducation francophone, immersion, français langue seconde).

Au cours des dernières années, le taux de croissance de la **population francophone de l'Alberta** est presque le double de celui de la population globale de l'Alberta.

Au fil des ans, des appuis et des services ont été développés pour répondre aux besoins des Franco-Albertains partout en province. Il existe maintenant des services appropriés sur les plans linguistique et culturel dans divers secteurs incluant l'éducation, la justice, la santé, la petite enfance, l'établissement et l'employabilité.

L'engagement des jeunes et la participation civique, un enjeu examiné par la Conférence en 2007, est l'un des secteurs d'activité ayant mené à d'importants bénéfices pour la communauté francophone. Inspiré par ce sujet, le gouvernement de l'Alberta a pris une approche collaborative avec Francophonie jeunesse de l'Alberta afin d'identifier de nombreuses stratégies visant à encourager et à renforcer la participation des jeunes et la construction identitaire francophone. Cette approche locale a également abouti à la traduction et la diffusion d'un bon nombre de ressources clés en français, notamment :

- Des ressources pédagogiques pour les classes de 6^e, 9^e et 12^e années dans le cadre du programme [Devenir électeurs](#), y compris une boîte à outils pour la simulation d'une élection;
- La ressource [Développer des communautés par l'entremise d'un gouvernement à l'échelle locale](#) pour soutenir le programme de 6^e année d'Études sociales;
- Une ressource clé sur la démocratie parlementaire albertaine, [La Législature de l'Alberta : Guide du citoyen](#);
- Des [cours de leadership](#) crédités, développés localement à l'intention des élèves du secondaire;
- Un Parlement jeunesse de l'Alberta renouvelé permettant aux jeunes de participer à une simulation parlementaire en tant que journalistes, acteurs communautaires et députés;
- Des forums jeunesse et des ateliers pour encourager la participation citoyenne des jeunes.

La réussite de ces initiatives est due en grande partie aux efforts conjoints entre le gouvernement, les écoles francophones et les partenaires communautaires.

L'Alberta entend profiter d'autres occasions permettant le partage d'information et de meilleures pratiques dans des domaines d'intérêt mutuel afin d'encourager une action locale pour répondre aux besoins et aspirations des populations francophones.

Tisser des liens – Un trait d'union entre le gouvernement et la communauté francophone à Terre-Neuve-et-Labrador

DEPUIS PLUS de 20 ans, le **Bureau des services en français** (BSF) joue le rôle de catalyseur au sein du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador pour l'établissement et l'offre de services en français. Il collabore avec les ministères à la création de services en français pour la communauté francophone de la province. La création d'un poste d'agent de liaison en 2000 a été essentielle à la réussite du gouvernement dans ce domaine. L'agent de liaison veille à ce que des consultations aient lieu régulièrement et favorise les partenariats avec la communauté francophone.

Le poste d'agent de liaison a renforcé la capacité du BSF à travailler avec les ministères, en étroite collaboration avec la communauté, pour étudier les possibilités de dialogue et de coopération. Trait d'union indispensable entre le gouvernement et les organisations francophones, l'agent de liaison facilite l'accès des francophones aux programmes et services et sensibilise le gouvernement aux besoins de la communauté francophone. En fait, la liaison communautaire touche à tous les domaines d'activités du BSF (traduction, services d'appui linguistique et programme de formation en français) et joue un rôle de « fenêtre ouverte » sur la communauté.

Au fur et à mesure de l'élargissement et de l'épanouissement de la communauté francophone de Terre-Neuve-et-Labrador, le BSF s'est diversifié au fil des années pour mieux répondre aux besoins en constante évolution de cette communauté dynamique. Il espère continuer encore longtemps de servir de trait d'union entre le gouvernement et la communauté, grâce à ses services de liaison.



les 3 et 4 octobre 2002 - Terre-Neuve-et-Labrador
October 3-4, 2002 - Newfoundland and Labrador

La 7^e Conférence ministérielle sur les affaires francophones s'est tenue en 2002 à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador.



Le député provincial Tony Cornect agit le drapeau des Francophones lors de la Journée provinciale de la francophonie, en mai 2013.

Déclaration du ministre

Le gouvernement provincial est honoré d'avoir été un partenaire de la communauté francophone et acadienne dans de nombreux projets au cours des 20 dernières années. Nous espérons avoir bien d'autres occasions de collaborer avec les divers organismes francophones de la province, pour protéger et promouvoir le français et la culture francophone à Terre-Neuve-et-Labrador, particulièrement auprès des jeunes. (L'honorable Derrick Dalley, ministre responsable des Affaires francophones par intérim)

LE SAVIEZ-VOUS?

La présence française à Terre-Neuve-et-Labrador remonte à plus de 500 ans et occupe une place importante dans la culture de la province.

En 1999, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a désigné le 30 mai « Journée provinciale de la francophonie ».

La *Déclaration de principes*, selon laquelle le leadership gouvernemental est crucial pour l'avenir de la francophonie canadienne, a été signée en 2002, à St. John's.

Coopération, consultation et communications aux Territoires du Nord-Ouest

La 15^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne s'est tenue en 2010 à Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest.

LE SAVIEZ-VOUS?

Le premier accord conclu entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) au sujet des langues a été signé en 1984. Depuis, le GTNO a entrepris de mettre en œuvre la *Loi sur les langues officielles* des TNO.

CES DERNIÈRES années, le GTNO a pris des mesures particulièrement importantes en vue d'améliorer les communications en français et l'accès à des services en français :

- En 2012, le GTNO a mis sur pied le [Secrétariat aux affaires francophones](#). Celui-ci a comme mandat de fournir des conseils et du soutien à tous les ministères du GTNO en ce qui a trait à leurs obligations en matière de services et de communications en français, ainsi que de les encadrer.
- En 2012, le GTNO a élaboré le [Plan stratégique sur les communications et les services en français](#) en partenariat avec la [Fédération franco-ténoise](#) (FFT), l'organisme qui représente les intérêts de la communauté franco-ténoise.
- En 2013, le GTNO a adopté un Règlement, ainsi que des [normes en matière de communications et de services en français](#).
- Des consultations ont été menées dans bon nombre de collectivités à l'échelle des TNO.
- Les ministères et organismes continuent d'évaluer leurs besoins internes et d'élaborer leur propre plan de fonctionnement.

La prochaine étape cruciale consiste à faire en sorte que l'information disponible en français et les services qui peuvent être fournis en français soient plus visibles, afin que les Franco-Ténois se sentent bien à l'aise de demander à être servis en français ou à recevoir de l'information dans cette langue. C'est ce qu'on appelle l'*offre active*. Pour ce faire, le soutien et la participation du personnel de tous les paliers au sein du gouvernement sont nécessaires.

À votre
service 
en français

Afin d'assumer son rôle d'encadrement et de soutien relativement au principe de l'offre active et d'aider les ministères et organismes du GTNO à offrir une expérience cohérente à la clientèle franco-ténoise, le Secrétariat aux affaires francophones a préparé divers outils pour mieux concrétiser l'offre active. Par

exemple, un nouvel élément graphique permettra au public de savoir que des services ou des communications sont disponibles en français, conformément aux normes.

Le thème visuel contribuera à uniformiser la façon d'annoncer l'offre de services en français. Par ailleurs, un DVD de formation fournit au personnel du GTNO des renseignements généraux et des exemples de pratiques qu'il y aurait lieu d'adopter pour satisfaire aux normes en matière de services en français.

Puisque les communications et les services en français s'adressent aux Franco-Ténois, il est primordial de travailler en partenariat avec la communauté franco-ténoise. À ce propos, mentionnons que des représentants du GTNO et des leaders de divers organismes franco-ténois (voir photo ci-dessous) ont récemment eu l'occasion d'avoir des échanges. Ainsi, il y a eu une consultation formelle avec Jackson Lafferty, ministre responsable des Langues officielles, une rencontre au sujet de l'immigration francophone, ainsi que des réunions visant à faire progresser le dossier de la disponibilité de jurys francophones. Pour obtenir de plus amples renseignements, nous vous invitons à consulter la page du Secrétariat aux affaires francophones au www.ece.gov.nt.ca.



Sur la photo, de gauche à droite : Jean de Dieu Tuyishime, directeur général de la Fédération franco-ténoise (FFT); Antoine Gagnon, directeur général du Conseil de développement économique des TNO (CDÉTNO); Jean-François Pitre, président du CDÉTNO; Jackson Lafferty, ministre responsable des Langues officielles, GTNO; Richard Létourneau, président de la FFT; Yvonne Careen, directrice générale de la Commission scolaire francophone; et Étienne Croteau, directeur général de l'Association franco-culturelle de Yellowknife.

Services en français au Yukon : à la croisée des chemins

LES RACINES de la langue et de la culture françaises au Yukon remontent à plus de 150 ans. Les francophones font ainsi partie intégrante de l'histoire, de la culture et de l'identité du territoire. Les nouveaux arrivants et les visiteurs sont toujours étonnés de constater la forte présence du français au Yukon, que ce soit dans le secteur privé, sur la scène culturelle ou au sein du gouvernement. On peut entendre parler français partout dans le territoire, mais surtout dans la capitale, Whitehorse.

Depuis l'adoption de sa *Loi sur les langues* en 1988, le gouvernement du Yukon a réalisé des gains importants en ce qui concerne l'offre de programmes et la prestation de services en français auprès d'une communauté francophone qui ne cesse de croître.

Ces dernières années, le gouvernement du Yukon a déployé beaucoup d'efforts pour améliorer les échanges et la collaboration avec la communauté francophone, tout en adoptant une approche plus stratégique en matière de prestation de services en français.

C'est pourquoi, en collaboration avec la communauté francophone, nous avons élaboré le *Cadre stratégique sur les services en français 2014-2018*, qui définit les priorités établies par la communauté en vue d'améliorer les services en français au sein du gouvernement dans trois domaines clés : santé, éducation et culture.

En proposant des objectifs réalisables et une approche pragmatique et ciblée, le cadre met en place les conditions favorables à l'actualisation des stratégies proposées, et permet de poursuivre la mise en œuvre des mesures qui permettront à la communauté francophone de recevoir des services en français de première ligne de niveau uniforme dans les domaines prioritaires.

Le gouvernement du Yukon a également entrepris l'examen de ses politiques et lignes directrices en matière de services en français afin de clarifier les rôles et les responsabilités au sein des ministères et ainsi mieux répondre aux exigences de la *Loi sur les langues*.

L'une des grandes priorités du *Cadre stratégique* est la mise en place de la campagne d'offre active, avec son symbole officiel, le logo *Bonjour Yukon*, qui incite les gens à se prévaloir des services offerts en français, que ce soit dans le secteur public ou privé. À cette fin, la *Direction des services en français* a mis au point un éventail d'outils et de modules de formation pour faciliter la mise en œuvre de l'offre active, ce qui permettra au gouvernement du Yukon de mieux servir sa clientèle francophone.

Nous pouvons affirmer avec fierté que la francophonie yukonnaise est bien vivante et que le gouvernement du Yukon est déterminé à soutenir sa croissance et son épanouissement.

La 4^e Conférence ministérielle sur les affaires francophones s'est tenue en 1998 à Whitehorse, Yukon.

LE SAVIEZ-VOUS?

Selon le dernier recensement canadien, le Yukon occupe le 3^e rang en ce qui a trait au bilinguisme, derrière le Québec et le Nouveau-Brunswick. Plus de 13 % des Yukonnais sont capables de soutenir une conversation dans les deux langues officielles.



La ministre responsable de la Direction des services en français, Elaine Taylor, prend la parole à l'occasion du lancement du logo *Bonjour Yukon* pour souligner la Journée de la francophonie yukonnaise, le 15 mai 2014.

Le Nunavut : une francophonie en constante évolution



Des participants à la consultation sur les priorités de la communauté francophone du Nunavut en matière de services en français (5 octobre 2013)

EN 1994, alors que la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne venait d'être créée, le Nunavut n'existait toujours pas. Cette année-là marque toutefois un avancement majeur pour notre francophonie : l'école Nakasuk à Iqaluit offre pour la première fois un programme de français langue première de la maternelle à la 7^e année. Depuis, la francophonie au Nunavut a parcouru beaucoup de chemin! Voici un résumé des principales avancées en matière de services en français au Nunavut.

Le français, une langue officielle du Nunavut

Lors de sa création en 1999, le Nunavut a hérité du régime législatif des Territoires du Nord-Ouest, dont sa *Loi sur les langues officielles*, qui reconnaît 11 langues officielles. Cette approche ne reflétait pas la réalité du Nunavut, où la langue maternelle de la majorité est la langue inuit.

LE SAVIEZ-VOUS?

Environ 13 % des résidents d'Iqaluit, capitale du Nunavut, peuvent converser en français.

L'école des Trois-Soleils d'Iqaluit est l'école francophone la plus nordique au monde?

Les francophones sont appelés «uiviit» en langue inuit en raison de l'habitude à répondre « oui, oui! »?

Afin de remédier à cette situation, une nouvelle *Loi sur les langues officielles du Nunavut* (LLON) a été adoptée par l'Assemblée législative du Nunavut le 4 juin 2008. Celle-ci reconnaît trois langues officielles au Nunavut : la langue inuit, l'anglais, ainsi que le français. Des consultations communautaires ont suivi et un *plan de mise en œuvre* a été élaboré afin de préparer l'entrée en vigueur de la LLON, survenue le 1^{er} avril 2013.

Infrastructures communautaires et vie associative

Au niveau communautaire, le mouvement associatif francophone est bien ancré à Iqaluit depuis la création, en 1981, de l'Association des francophones de Frobisher Bay (AFFB). Depuis, la communauté francophone s'est dotée d'institutions et d'organismes représentatifs dans plusieurs sphères sociétales, dont : la *Commission scolaire francophone du Nunavut*, le *Carrefour Nunavut* (entrepreneuriat social, tourisme et employabilité), le *Réseau santé en français au Nunavut*, l'*Association des francophones du Nunavut* (succédant à l'AFFB), le *Centre de la petite enfance Les Petits Nanooks*, l'*Association des parents francophones du Nunavut* et le Théâtre Uiviit. De plus, l'*École des Trois-Soleils* offre une éducation en français aux élèves francophones depuis 2001 et il est possible de s'informer en français grâce aux médias communautaires, soit la radio CFRT 107.3 et le journal Le Nunavoix.

Priorités pour l'avenir

Des consultations publiques ont eu lieu en 2013 et 2014 afin d'identifier les priorités de la communauté francophone relativement à la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* et la prestation de services en français. Les cinq domaines prioritaires identifiés lors de ces consultations sont l'éducation et la petite enfance, la santé et les services sociaux, la culture, la justice et la sécurité publique, et le développement économique. Le gouvernement du Nunavut s'affaira au cours des prochaines années à l'avancement des services en français, conformément à son engagement de protéger et de promouvoir la langue française et la vitalité de la communauté francophone du Nunavut.



Le résultat des consultations récentes : Le rapport sur les priorités de la communauté francophone en matière de services en français.



CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
SUR LA FRANCOPHONIE
CANADIENNE | MINISTERIAL CONFERENCE
ON THE CANADIAN
FRANCOPHONIE

*Une francophonie
ouverte et dynamique
qui contribue et
participe pleinement
à l'essor de la société
canadienne.*

LEADERSHIP | ACTION | RÉFLEXION

www.cmfc-mccf.ca



1998

4^e Conférence ministérielle sur les affaires francophones à Whitehorse (Yukon)
4th Ministerial Conference on Francophone Affairs in Whitehorse (Yukon)



2000

5^e Conférence ministérielle sur les affaires francophones à Stanley Bridge (Île-du-Prince-Édouard)
5th Ministerial Conference on Francophone Affairs in Stanley Bridge (Prince Edward Island)



2003

8^e Conférence ministérielle sur les affaires francophones à Winnipeg (Manitoba)
8th Ministerial Conference on Francophone Affairs in Winnipeg (Manitoba)



2004

9^e Conférence ministérielle sur les affaires francophones à Moncton (Nouveau-Brunswick)
9th Ministerial Conference on Francophone Affairs in Moncton (New Brunswick)



2007

12^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne à Halifax (Nouvelle-Écosse)
12th Ministerial Conference on the Canadian Francophonie in Halifax (Nova Scotia)



2008

13^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne à Québec (Québec)
13th Ministerial Conference on the Canadian Francophonie in Québec (Québec)



2011

16^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne à Dieppe-Moncton (Nouveau-Brunswick)
16th Ministerial Conference on the Canadian Francophonie in Dieppe-Moncton (New Brunswick)



2012

17^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne à Edmonton (Alberta)
17th Ministerial Conference on the Canadian Francophonie in Edmonton (Alberta)



2001

6^e Conférence ministérielle sur les affaires francophones à Edmonton (Alberta)
6th Ministerial Conference on Francophone Affairs in Edmonton (Alberta)



2002

7^e Conférence ministérielle sur les affaires francophones à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
7th Ministerial Conference on Francophone Affairs in St. John's (Newfoundland and Labrador)



2005

10^e Conférence ministérielle sur les affaires francophones à Regina (Saskatchewan)
10th Ministerial Conference on Francophone Affairs in Regina (Saskatchewan)



2006

11^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne à Ottawa (Ontario)
11th Ministerial Conference on the Canadian Francophonie in Ottawa (Ontario)



2009

14^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne à Vancouver (Colombie-Britannique)
14th Ministerial Conference on the Canadian Francophonie in Vancouver (Colombie-Britannique)



2010

15^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
15th Ministerial Conference on the Canadian Francophonie in Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)



2013

18^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne à Winnipeg (Manitoba)
18th Ministerial Conference on the Canadian Francophonie in Winnipeg (Manitoba)



2014

19^e Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne à l'Île-du-Prince-Édouard
19th Ministerial Conference on the Canadian Francophonie in Prince Edward Island